



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième réunion

2-4 mars 2021¹

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

Conformément à la recommandation formulée par le Bureau de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), il est proposé que la deuxième réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe) se tienne en ligne. On trouvera à l'*annexe I* du présent document les procédures spéciales s'appliquant à la réunion à distance du Groupe.

POINT 1: OUVERTURE

POINT 2: ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU (DES) VICE-PRÉSIDENT(S) ET DU RAPPORTEUR

POINT 3: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans le présent document figure l'*Ordre du jour annoté et le calendrier provisoires*, pour examen par le Groupe.

POINT 4: EXAMEN DU PROJET RELATIF AUX BESOINS EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

À sa dix-septième session ordinaire, la Commission est convenue que le rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, ainsi que les travaux menés dans d'autres instances qui mettent également en lumière l'appauvrissement de la biodiversité en

¹ Réunion initialement prévue du 21 au 23 avril 2020.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

rapport avec l'alimentation et à l'agriculture, appellent au plus vite un suivi intersectoriel rigoureux. Elle est aussi convenue que le suivi donné au rapport devait être réalisable aux niveaux national, régional et mondial, qu'il devait être complémentaire et cohérent, et non redondant, au regard des autres processus et initiatives menés à la FAO, tels que les plans d'action mondiaux de la Commission et la Stratégie de la FAO pour la biodiversité, ainsi que des processus et initiatives menés dans d'autres instances, et enfin qu'il devait être d'application volontaire².

La Commission a demandé à sa Secrétaire d'inviter ses membres et les observateurs à présenter par écrit des propositions et des observations concrètes sur le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre*³, de mettre ces propositions et ces observations à la disposition de tous et de faire une synthèse des observations dans une version révisée du document.

Les propositions et observations reçues sont compilées dans les documents suivants: *Submissions by countries on the document Biodiversity for Food and Agriculture – Revised Draft Needs and Possible Actions (CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.3)* et *Submissions by France on the document Biodiversity for Food and Agriculture – Revised Draft Needs and Possible Actions (CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.3 Add.1)*. À titre de référence, le Secrétariat a établi un document indiquant entre crochets toutes les propositions de modifications du document: *Amendments proposed to the document Biodiversity for Food and Agriculture – Revised Draft Needs and Possible Actions (CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.4)*.

L'ensemble des modifications proposées est présenté dans la *Synthèse des révisions apportées au document «La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre» (CGRFA/NFP-BFA-2/21/2)*. Le Groupe est invité à examiner cette synthèse et à réviser le document, selon qu'il convient, en vue de le présenter à la Commission pour examen à sa dix-huitième session ordinaire, l'objectif étant de le faire adopter par la Conférence de la FAO en tant que Plan d'action mondial⁴.

POINT 5: EXAMEN DU PROJET DE PLAN D'ACTION 2021-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE

Comme l'avait demandé la Conférence de la FAO lors de sa quarante et unième session, le Conseil a adopté, à sa cent soixante-troisième session (décembre 2019), la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (la Stratégie)⁵. En vertu de la Stratégie, la FAO «élaborera un plan d'action, y compris un calendrier, appelé à concrétiser la Stratégie, qui sera soumis à l'examen des comités techniques de la FAO et à l'approbation du Conseil»⁶.

Le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, et le Comité des forêts, à sa vingt-cinquième session, ont recommandé que l'on mette en place un processus de consultation ouvert, transparent et conduit par les Membres pour établir la version définitive du *Projet de Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* et que l'on tienne compte dans le processus des observations et des contributions de l'ensemble des comités techniques, ainsi que du Groupe⁷.

Le document intitulé *Examen du projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (CGRFA/NFP-BFA-2/21/3)* qui résume le processus d'élaboration du projet de Plan d'action est présenté au Groupe afin que celui-ci formule des observations et apporte ses contributions. Le projet de Plan d'action figure dans le document intitulé *Projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en*

² [CGRFA-17/19/Report, paragraphe 44.](#)

³ [CGRFA-17/19/Report, Appendice C.](#)

⁴ [CGRFA-17/19/Report, paragraphe 47.](#)

⁵ [CL 163/REP, paragraphe 10 g\).](#)

⁶ [CL 163/11 Rev.1, section IV.](#)

⁷ [C 2021/21, paragraphe 70; COFO/2020/REP, paragraphe 15b.](#)

œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.5).

POINT 6: QUESTIONS DIVERSES

POINT 7: ADOPTION DU RAPPORT

CALENDRIER PROVISOIRE

Horaire	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Mardi 2 mars 2021			
Matin			
10 heures - 13 heures (heure d'Europe centrale)*	1	Ouverture	
	2	Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur	
	3	Adoption de l'ordre du jour	CGRFA/NFP-BFA-2/21/1 CGRFA/NFP-BFA-2/21/1 Add. 1.
	4	Examen du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre	CGRFA/NFP-BFA-2/21/2
Mardi 2 mars 2021			
Après-midi			
14 h 30 - 17 h 30 (heure d'Europe centrale)*	4	Examen du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre	CGRFA/NFP-BFA-2/21/2
Mercredi 3 mars 2021			
Matin			
10 heures-13 heures (heure d'Europe centrale)*	4	Examen du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre	CGRFA/NFP-BFA-2/21/2
Mercredi 3 mars 2021			
Après-midi			
14 h 30 - 17 h 30 (heure d'Europe centrale)*	4	Examen du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre	CGRFA/NFP-BFA-2/21/2
	5	Examen du projet de Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	CGRFA/NFP-BFA-2/21/3
	6	Questions diverses	

Jeudi 4 mars 2021 Après-midi			
14 h 30 - 17 h 30 (heure d'Europe centrale)*	7	Adoption du rapport	

*L'heure d'Europe centrale est en avance d'une heure par rapport au temps universel coordonné (UTC).

ANNEXE I

PROCÉDURES SPÉCIALES POUR UNE RÉUNION À DISTANCE DU GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, APPLICABLES À TITRE EXCEPTIONNEL À SA DEUXIÈME RÉUNION

1. Les procédures décrites dans le présent document s'appliquent, à titre exceptionnel, à la deuxième réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe), compte tenu des mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19 et du fait que, en conséquence, cette réunion se tiendra en ligne. L'adoption de ces procédures ne constitue en aucun cas un précédent s'agissant des méthodes de travail du Groupe ou de l'un quelconque des autres organes subsidiaires de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) lors de leurs prochaines sessions.

FONCTION DU GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2. La fonction du Groupe, telle que l'a définie la Commission à sa dix-septième session ordinaire, est de procéder à l'examen de la *Synthèse des révisions apportées au document «La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre»*⁸, et de réviser le document, s'il y a lieu, en vue de sa présentation à la Commission à sa dix-huitième session ordinaire⁹.

3. Le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, et le Comité des forêts, à sa vingt-cinquième session, ont recommandé que l'on mette en place un processus de consultation ouvert, transparent et conduit par les Membres pour établir la version définitive du *Projet de Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*¹⁰ et que l'on tienne compte dans le processus des observations et des contributions de l'ensemble des comités techniques, ainsi que du Groupe¹¹.

4. La tenue en ligne de la deuxième réunion du Groupe ne modifie en rien les fonctions de celui-ci telles qu'elles sont décrites plus haut.

CONDUITE DES SÉANCES

5. Toutes les séances plénières de la deuxième réunion du Groupe se dérouleront par l'intermédiaire de la **plateforme de visioconférence Zoom**. Les membres et les observateurs du Groupe bénéficieront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités sur la plateforme Zoom, c'est-à-dire qu'ils pourront être vus, voir les participants qui assistent à la réunion en ligne et prendre la parole devant le Groupe.

6. Les participants peuvent **demander la parole** en utilisant la fonction «raise hand» (lever la main) de la plateforme Zoom. Cette fonction permet d'établir une liste des intervenants que le président utilise pour donner la parole aux participants.

7. La liste des **Membres du Groupe**, que les régions ont désignés par l'intermédiaire des membres du Bureau de la Commission, figure dans le document CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.6.

⁸ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/2](#).

⁹ [CGRFA-17/19/Report, paragraphe 47](#).

¹⁰ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.5](#).

¹¹ [C 2021/21, paragraphe 70; COFO/2020/REP, paragraphe 15b](#).

8. **L'interprétation simultanée** sera assurée dans les six langues de l'Organisation pendant la deuxième réunion du Groupe.
9. Compte tenu de la modalité d'organisation en ligne de la deuxième réunion du Groupe et de la nécessité d'en simplifier le déroulement afin qu'il y ait suffisamment de temps pour traiter tous les points de l'ordre du jour, les participants sont encouragés à **limiter la durée des interventions** à trois minutes, et à cinq minutes s'agissant des interventions régionales.
10. Les déclarations régionales sont particulièrement encouragées pour optimiser l'efficacité des débats. En vue de faciliter l'interprétation simultanée et l'établissement du rapport, tous les participants sont invités à fournir les textes de leurs déclarations au secrétariat du Groupe avant la réunion du Groupe ou le plus rapidement possible par la suite. Les déclarations doivent être envoyées à l'adresse: cgrfa@fao.org.
11. Les participants peuvent utiliser **la fonction de chat de la plateforme Zoom** pour échanger des informations. Cependant, tout point de vue qui doit être pris en compte lors de l'élaboration du rapport de la réunion doit être exprimé oralement pendant la réunion.

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET DOCUMENTATION

12. Tous les **documents** de la session sont établis et mis à disposition conformément à l'usage, sur le site web du Groupe¹².
13. Les **horaires figurant dans le calendrier** de la deuxième réunion du Groupe correspondent à l'heure d'Europe centrale (UTC +1). Il s'agit du fuseau horaire dans lequel se trouve le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, où la session aurait dû se tenir si elle n'avait pas été tenue en ligne.
14. Les **séances** de la deuxième réunion du Groupe seront programmées de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 les deux premiers jours de la réunion. Le troisième jour, il y aura une séance l'après-midi qui se tiendra de 14 h 30 à 17 h 30, à moins que le président n'en décide autrement.
15. Le président du Groupe peut demander une **courte pause** de 10 minutes maximum à tout moment pendant une séance.
16. Toutes les autres **méthodes de travail** du Groupe en rapport avec l'ordre du jour, le calendrier et la documentation, décrites dans la présente note s'appliquent à la deuxième réunion du Groupe, conformément à l'usage.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

17. Le projet de rapport de la réunion sera élaboré par le rapporteur du Groupe, diffusé par courrier électronique à tous les participants et mis à disposition sur la page web du Groupe le troisième jour de la réunion à 13 h 30. Le rapport fera état du consensus des membres du Groupe concernant les modalités modifiées de la réunion exposées dans la présente note.
18. Toutes les autres méthodes de travail du Groupe concernant les rapports et les comptes rendus de la réunion, décrites dans la présente note s'appliquent à la deuxième réunion du Groupe, conformément à l'usage.

¹² <http://www.fao.org/cgrfa/meetings/nfpbfa/fr/>.